

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 360-2024 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ET D'INFRASTRUCTURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LESOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement 360-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'infrastructure.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 24^{ème} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.



Steve Deschênes
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en le publiant sur le site internet de la Municipalité, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce 24 octobre 2024, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 octobre 2024



Steve Deschênes
Directeur général et greffier-trésorier

TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY

PUBLIC NOTICE OF ENTRY INTO FORCE

**ADOPTION OF BY-LAW 360-2024
ON MUNICIPAL AND INFRASTRUCTURE WORK AGREEMENTS**

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

At the regular sitting held on September 16th, 2024, Council adopted By-Law 360-2024 on municipal and infrastructure work agreements.

The said By-Law is available for inspection at the municipal office during regular business hours.

Given at Harrington this 24th day of October two thousand twenty-four.



Steve Deschênes
Director General and Clerk-Treasurer